BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1083

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

500 613 724 RCS Angers.
LICA.
Forme : Société en nom collectif.
Capital : 13500.00 EUR.
Adresse : 5b, Boulevard du Mal Foch, 49100 Angers.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE LICA PAR LA SOCIETE LIGERIM Société Absorbante : LIGERIM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 5B Boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers Capital variable minimum : 230 800 € Numéro unique d'identification : 423 546 134 Lieu d'immatriculation : Angers Société Absorbée : LICA Forme : Société en nom collectif Adresse du siège : 5B Boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers Capital : 13 500 € Numéro unique d'identification : 500 613 724 Lieu d'immatriculation : Angers Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2021, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante. 1. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : -Actif : 273 273 € -Passif : 221 190 € 2. Rapport d'échange des droits sociaux : Néant (la Société Absorbante détiendra, à la date de réalisation de la fusion, 100% du capital de la Société Absorbée) 3.Montant prévu de la prime de fusion : Néant 4. Date du projet de fusion : 10 mai 2021 5.Date et lieu du dépôt du projet de fusion au RCS au titre de chaque société participante : -greffe du tribunal de commerce d'Angers, le 11 mai 2021 pour la Société Absorbante, -greffe du tribunal de commerce d'Angers, le 11 mai 2021 pour la Société Absorbée. Les créanciers des sociétés LICA et LIGERIM disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis.